L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 DECEMBRE 1861

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. MARRY, EDITEURS PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans, MARDI MATIN, 31 DECEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif — Fonds d'un magasin de marchandises sèches, 144, rue Canal.
Par H. Samory, au magasin de B. Berger, No 174 Poydras — Assortiment de chaussures et vêtements, &c.
Par Francis Fernandez 137 Bourbon, entre Toulouse et St Pierre — Bois de gayac.
Par C. E. Forstall, au coin des rues Constance et Quatrième — Vaches, chevaux, drays &c.
Par P. J. Spear, 4 rue de Chartres, entre Canal et Douane — Objets d'étrennes.

La guerre de loin.

Si les hommes du Sud n'avaient pas eu quelques rares occasions de prouver leur courage et de se montrer les dignes descendants des volontaires de 1778 et de 1814, on pourrait craindre que la guerre actuelle n'ait fait perdre au nom américain tout son prestige. En voyant le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement confédéré réunir des armées d'un demi-million d'hommes et les placer dans une immobilité presque complète, à quelques milles les unes des autres, un général européen ne pourrait s'empêcher de dire que ces gouvernements jouent à la guerre, car enfin, la seule grande bataille qui ait eu lieu — celle de Manassas — a coûté aux deux parties moins de cinq mille morts, et il n'y a eu dans tout ce qui s'est fait depuis, rien qui ressemble ni aux campagnes du premier Empire, ni aux dernières guerres européennes.

De la part des généraux du Nord, cette prudence s'explique par le manque absolu de confiance dans leurs soldats, mais le même motif n'existe pas pour excuser l'inaction de nos armées, et nous ne pouvons pas supposer notre gouvernement assez inintelligent pour être arrêté par la crainte de sacrifier les existences qui lui sont confiées, car il est clair que la prolongation de la guerre nous coûtera dix fois plus d'hommes que ne l'eussent fait deux ou trois grandes victoires, même chèrement achetées. La valeur de nos troupes était, dans la guerre actuelle, un avantage immense qui devait compenser pour nous toutes les autres conditions d'infériorité. L'emploi de la baïonnette devait suppléer à l'insuffisance de la poudre et rendre nulle la supériorité du nombre. Ce fait est tellement incontestable que les Yankees eux-mêmes en font l'aveu et c'est une faute impardonnable de la part de nos gouvernants de n'avoir pas su profiter de ce puissant élément de la guerre — le courage des soldats.

Qu'on lise l'aveu suivant du *World*, de New York, et l'on verra que nos observations n'ont rien d'exagéré.

"Il est un fait certain — c'est que, jusqu'à présent, les soldats du Nord ont été presqu'universellement battus en campagne. Qu'on l'explique ou qu'on l'excuse comme on pourra, ce n'en est pas moins un fait honteux. Nous n'aimerions, par exemple, de ce que les volontaires à Bull Run étaient des conscrits [illegible] étaient des conscrits, mais de ce l'étaient pas plus que leurs adversaires. A [illegible] même qu'ils eussent été des recrues plus nouvelles, cela ne suffirait pas à justifier leur retraite précipitée. Nos pères à Bunker Hill étaient des recrues, et, cependant, ils ont combattu contre deux fois leur nombre des meilleures troupes du monde et à coups de crosse de fusil.

Napoléon a gagné la bataille de Lutzen, une des plus grandes et des plus désespérées, contre des troupes supérieures en nombre, avec de tout jeunes conscrits, qui avaient touché un mousquet pour la première fois, il y avait à peine un mois et nous pouvons ajouter que, trois semaines plus tard, avec les mêmes recrues, il enleva d'assaut les retranchements de Bautzen, position semblable à celle de Manassas. Mais alors — [illegible] les heures de Lutzen ont couché par terre 18,000 de ces jeunes braves, et [illegible] heures de combat par les batteries [illegible] ces exploits coûtent du sang. Et voilà [illegible] Bull Run a été perdu, non parce que nos troupes étaient des conscrits, mais parce qu'elles ne se sont pas battues jusqu'à [illegible] comme d'autres conscrits ont fait avant elles. Il est absurde et pernicieux de [illegible] par ces misérables excuses. S'il est vrai que les troupes du Sud combattent avec plus d'entrain, plus de vigueur, plus de courage que nos troupes, plus tôt nous serons convaincus de ce fait, mieux cela vaudra."

Dans un article sur les causes de l'inefficacité de l'infanterie, la *Tribune* arrive à la conclusion que les troupes de cette arme ne devront pas tirer à une distance de plus de 100 à 150 yards, pour que leur feu soit efficace. Mais, lorsque les troupes sont à une distance aussi rapprochée, il devient facile de faire une charge à la baïonnette et il est prouvé que les yankees ne supportent pas l'arme blanche. C'est là ce qui explique leurs défaites depuis Manassas jusqu'à Belmont. C'est donc [illegible] de notre part, de leur permettre de [illegible] à la course en rase campagne, [illegible] une guerre de fortifications et [illegible] Qu'est-ce [illegible] quelques mois, le Maryland, le Kentucky et le Missouri [illegible] batailles rangées et terminer [illegible] Aujourd'hui, les conditions sont [illegible] On n'obtiendra le même résultat que par une série de sièges en règle, d'assauts dangereux. Ce sera un duel d'artillerie, comme l'a dit McClellan. On fait la guerre comme du temps de Louis XIV. Encore un peu, et l'on reviendra aux cuirasses — les yankees en ont déjà.

Ce que nous disons de la guerre sur terre s'applique avec encore plus de vérité à la guerre sur mer. Nous en sommes encore à espérer le premier abordage entre deux navires. Nous avons lu bien des histoires de combat naval, mais nous n'y avons jamais vu que les bâtiments ennemis se tinssent à la distance respectueuse de trois milles pour s'envoyer quelques boulets de canon, et invariablement, dès qu'un des boulets porte, le navire atteint se retire prudemment hors portée.

Les canons rayés ont changé les conditions des engagements sur mer, mais il n'en reste pas moins vrai que le seul moyen pour le Sud de gagner une marine est d'envoyer prendre la nuit à l'abordage les croiseurs de Lincoln. Cinq cents bonnes haches feraient plus de besogne que toutes les torpilles du monde. Nous n'entendons parler que d'inventions, toutes plus fortes les unes que les autres, pour couler toute une flotte avec un seul petit bateau. Laissons de côté ces pauvres ressources aux yankees. Avec la baïonnette sur terre ou la hache sur mer, les défenseurs du Sud peuvent se débarrasser des envahisseurs du Nord. Mais il est temps, si nous voulons prendre rang parmi les nations indépendantes et acquérir un nom illustre dans l'histoire, de changer de tactique. Plus de guerre de loin et sus aux vandales le fer en main!

UNE LETTRE EN RETARD. — Nous avons reçu dimanche une lettre de notre correspondant de la Virginie, datée du 10 octobre 1861. Cette lettre porte le timbre de Tudor Hall, Va, 22 décembre. Nous ignorons comment un pareil retard a pu se produire. La lettre est relative à la destitution du général Walker qui commandait la brigade de la Louisiane, et elle contient l'ordre dans lequel le général a adressé ses adieux à ses troupes.

THEATRE D'ORLEANS. — Nous rappelons au public que la représentation du jeudi se trouve, cette semaine, avancée d'un jour, à l'occasion du jour de l'an. Le programme de cette représentation qu'on trouvera dans une autre colonne est des plus attrayants.

MISSOURI. — Le *Republican*, de St Louis du 14 décembre, a reçu des nouvelles du chemin de fer du Nord Missouri entre Warrenton et Hudson. Les rails ont été enlevés de distance en distance, et brisés ou ployés. La station de Wellsburg a été brûlée. Plusieurs ponts, les wagons et même les wagons à main ont été détruits par le feu. Le journal dit qu'on ne connaît pas les auteurs de ces œuvres de destruction, mais que les habitants disent qu'il est impossible de réparer le chemin excepté là où il est gardé par des troupes fédérales. On dit aussi que l'*Army Argus*, imprimé dans le camp de Price est en circulation, on y lit le passage suivant: "Le jour de la rétribution est proche. 5000 des soldats de Price sont maintenant au Nord de la rivière Missouri et il en arriva d'autres."

PREPARATIFS A NORFOLK. — Le correspondant spécial du *Herald* à la forteresse Monroe lui écrit qu'on construit à l'arsenal de Norfolk 11 canonnières, des steamers et des chaloupes pour essayer de reprendre Hatteras. Le rendez-vous sera à l'île Roanoke où d'autres bateaux les rejoindront. On dit qu'il y a 1100 hommes employés à Norfolk sous la direction d'Anglais à faire des canons et des projectiles d'après de nouveaux modèles anglais.

LOI SUR L'EMANCIPATION. — Un correspondant écrit de Washington au *Herald*, de New York:

"Le Président est résolu à s'opposer à tous les [illegible] entraînant l'émancipation des nègres et [illegible] avoir pour effet de mettre les nègres [illegible] du Sud sur un pied d'égalité avec les blancs. Samedi dernier, il s'est exprimé [illegible] 'L'émancipation serait [illegible] une grande échelle. Nous sommes déjà [illegible] de dangers. L'abolition [illegible] contre nous les quatre [illegible] du Missouri, du Kentucky, de la Virginie et du Maryland que la nation a tant de [illegible] Nous avons déjà les mains pleines, et s'il faut qu'une législation aussi fatale survienne, nous ferons aussi bien de tout abandonner et de commencer à fermer nos artères pour empêcher notre sang de s'écouler jusqu'à ce que mort s'en suive."

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE L'APRES MIDI)

De Richmond.

Norfolk, 30 décembre — Le steamer confédéré *Sea Bird* a capturé hier une goëlette fédérale que le steamer yankee *Express* remorquait vers la forteresse Monroe. Le *Sea Bird* ayant tiré sur l'*Express* le força à lâcher la goëlette qu'il emmena à Norfolk. Il fut suivi par neuf canonnières fédérales qui ne cessèrent de faire feu qu'après avoir été chassées par les batteries de terre. L'*Express* prit feu et une autre canonnière fut mise hors de service.

Les journaux de Baltimore, de samedi dernier, disent que Mason et Slidell ont été rendus à la Grande Bretagne.

(DEPECHES DE NUIT.)

Dépêche particulière au Courier de Louisville.

Hopkinsville, 29 décembre — La cavalerie du colonel Forrest, forte de trois cents hommes, rencontra, samedi dernier, la cavalerie fédérale de même force, à Sacramento, sur la rivière Verte, lorsqu'une escarmouche s'ensuivit, qui a eu pour résultat 50 fédéraux de tués, blessés, et faits prisonniers. De nos côtés nous avons perdu le capitaine Henry Clay Merriwether, de Louisville, et un soldat de tué, un autre blessé. L'ennemi a pris la fuite en grande confusion.

NOUVELLES DE NASHVILLE.

Les pilotes yankees craignent les batteries sous-marines.

Nashville, 30 décembre — Une personne qui est partie de Louisville, le 25 du courant, vient d'arriver, elle annonce qu'on ne peut obtenir des pilotes pour les canonnières, pour descendre le Mississipi, tant ils craignent les batteries sous-marines à Columbus. On annonce que Prentice, rédacteur du *Louisville Journal*, dit qu'il n'y aura aucun mouvement en avant vers la rivière Verte, jusqu'à ce que la position de Lincoln au sujet de l'esclavage soit bien expliquée.

(La ligne du sud entre le fort Pike et la Baie St Louis n'a pas été en opération depuis cinq heures, nous n'avons par conséquent aucune nouvelle de Richmond — *Rapporteur.*)

Prise du corsaire Pétrel.

Nous avons raconté, en son temps, la destruction du corsaire confédéré *Pétrel*, à 75 milles à l'est-S est de Charleston par la frégate des Etats Unis *St Lawrence*. Un voyageur arrivé récemment dans le Sud a bien voulu nous donner la relation suivante qu'il tient de la bouche d'un Français, M. A. Peyronet, fait prisonnier par les Fédéraux et qu'il a eu occasion de voir à la prison de Moyamensing, à Philadelphie.

Le corsaire le *Pétrel*, capitaine Perry, schooner de 90 tonneaux, armé de 2 canons (une pièce de 12 en pivot et une pièce de campagne de terre, en cuivre, du calibre de 9, montés sur un affût marin) et 35 hommes d'équipage, franchissait heureusement le blocus de Charleston dans la soirée du 27 juillet dernier. Le 28, vers 7 heures du matin, dans un horizon brumeux, nous aperçûmes un navire venant à contre bord; quelques minutes d'inspection à la longue vue nous prouvèrent que c'était une frégate. Ignorant sa nationalité, nous virâmes de bord. La frégate se mit à notre poursuite, ce qui nous fit présumer qu'elle appartenait aux Etats Unis. Le schooner était surchargé par une trop grande quantité d'eau et de vivres, il avait énormément perdu de ses qualités; après une chasse de 3 heures et demie, la frégate était à portée de canon, et elle nous envoya un premier coup à poudre, nous crûmes que c'était pour appuyer ses couleurs; c'est ainsi que le font généralement les navires de guerre, mais aucun pavillon ne fut hissé. Quelques minutes après un second coup à boulet nous fut envoyé. Nous chargeâmes la pièce en pivot qui seule pouvait se pointer en retraite et nous répondîmes [illegible] en hissant le pavillon confédéré [illegible] de trois vigoureux cheers. J'étais à [illegible] en qualité de capitaine de prise et officier de batterie, en cette dernière qualité [illegible] pointer. Je fis pointer à démâter, notre premier coup fracassa sa grande vergue, notre second coup, en frappant le phare de l'arrière, couvrit la dunette de mitraille. La frégate avait 30 canons, elle nous répondit par un feu roulant à boulet et mitraille; nous étions à environ un demi mille. Quelques uns de nos hommes n'avaient jamais vu le feu, ils descendirent se cacher; coups de pieds et coups de poing furent inutiles. Au troisième coup, ce fut le premier lieutenant et moi qui fûmes obligés de donner la main à mettre en batterie. Je dois dire ici que les quelques matelots de Charleston que nous avions sont restés à leur poste, mais les Yankees et les Irlandais se sont cachés. Un boulet en nous atteignant à hauteur de flottaison nous fit une large voie d'eau. Le schooner sombrait rapidement, le pavillon fut amené sans ordre par le maître d'équipage Mills, le fait était accompli il fallait l'accepter. Nous étions à environ 300 mètres de la frégate, lorsque le pavillon fut amené, ce qui pour tous les marins signifie qu'on s'est rendu; la frégate continuait son feu, nous hissâmes alors un pavillon blanc, malgré cela trois coups à mitraille nous furent envoyés et les marins, au nombre de 50, nous firent trois feux de peloton, pas un de nous ne fut atteint [illegible] que les balles tombassent à bord et que ces marins [illegible] armés de carabines Minié. Les soi-disant matelots yankees s'emparèrent du canot et s'en furent; notre capitaine vieillard sans énergie, regardait. Je voulus retenir l'esquif, mais mon autorité fut méconnue; je descendis dans la chambre pour prendre un sabre, pendant ce temps le canot s'enfuit. Nous sombrions rapidement, la frégate nous voyait et n'envoyait pas ses canots. Dix minutes après que le schooner fut disparu, on fut recueilli par un canot, je sus alors que la frégate était le *St Lawrence*, commandant Purviance, elle n'a jamais eu ses couleurs hautes, de sorte que si un navire de guerre étranger eut été présent lors de notre engagement, la frégate aurait été considérée comme pirate.

Je ne sais réellement de quel nom qualifier la conduite de ce commandant qui tire sur un navire qui a amené, bien plus qui continue son feu sur un pavillon blanc, et qui n'envoie pas sauver un ennemi vaincu qui s'est rendu et se noie, mais les Hurons, ces sauvages voisins des soi-disant civilisés yankees, respectent le pavillon blanc et lorsqu'ils ont vaincu leur ennemi, ils sont les premiers à leur tendre la main. Le commandant Purviance a commis le crime de lèse humanité en n'envoyant pas sauver des hommes qui se noyaient, aussi trois malheureux matelots ont ils péri.

En arrivant à bord, les matelots furent mis aux fers par les pieds et les mains. Les officiers furent exceptés. Nous fûmes transbordés à bord du *Flag*, qui nous débarqua le 8 août, au Navy Yard de Philadelphie, là, nous fûmes remis aux mains du marshall qui mit les fers aux officiers, jusque là, cette humiliation nous avait été épargnée, puis on nous servit en spectacle aux *bons* yankees, on nous promena dans des omnibus ouverts dans les quartiers habités par la basse classe et la négraille qui nous huait et nous couvrait de boue. Nous fûmes ensuite incarcérés à Moyamensing, on nous enferma 2 par 2 dans des cellules, les officiers sont avec les matelots; nous sommes là depuis 115 jours, nourris avec de la vache bouillie, et un breuvage fait avec du foin que les yankees nomment thé. Nous sommes l'objet continuel d'une insolente curiosité. Les *beaux* et les *belles* viennent faire de la flirtation en prison. On ouvre nos portes et on nous exhibe. Quelquefois on nous insulte à l'abri de la porte, et par le Judas nous entendons une voix de femme vous dire: Oh mon père, ou mon frère, sont du jury vous serez pendus et autres choses aussi *aimables*.

Sur le St Laurent j'avais voulu montrer mon permis de capitaine au long cours, m'autorisant à naviguer sous pavillon étranger, comme mes papiers étaient mouillés le commandant me dit remettez-moi votre portefeuille je ferai sécher vos papiers. J'eus la bêtise de me fier à la loyauté d'un Yankee. Le commandant prit connaissance de mes papiers; de mes lettres privées il voyait celles qu'elles n'avaient rien de particulier avec les affaires actuelles puisque presque toutes étaient adressées en Italie lorsque j'étais dans la marine de Garibaldi, non content de [illegible] autres lettres il les a communiquées [illegible] qui ont eu le mauvais goût de venir me plaisanter sur leur contenu; j'ai réclamé en vain ces papiers, mais malheureusement on ne me les a pas rendus, l'avocat de district auquel mon consul les a réclamés pour moi, n'a que les principaux, les autres lettres ont été gardées par les officiers comme trophées de leur victoire. Parmi ces lettres se trouvaient des lettres d'introduction pour MM. O. Gaillard et Olier, comme ces lettres disaient dans quel but je me rendais dans le Sud, on a eu soin de les laisser; elles sont témoins à charge contre moi.

Lorsque nous arrivâmes à bord, sous prétexte de voir si nous avions des armes, nous fûmes fouillés par les marins qui s'emparèrent des bagues, boutons et bijoux que nous avions sur nous.

Notre capitaine qui ignore jusqu'aux lois de son pays, a eu la bêtise de sauver sa lettre de marque et de la remettre au commandant, disant comme cela, nous ne serons pas traités comme pirates. C'est la seule preuve matérielle qui existe contre nous; aujourd'hui la goëlette étant coulée, car, au bout du compte, nous avons été attaqués par une frégate sans pavillon, nous étions dans le cas de légitime défense, et sans cette maudite lettre de marque nous pourrions dire que nous allions à la Havane. Etant muni d'une autorisation ministérielle pour servir sous pavillon étranger, je me suis réclamé du consul, et après avoir reçu de lui, les premiers secours, car nous avons tout perdu il n'y a que quelques jours que nos matelots ont reçu des vêtements des dames charitables du Maryland. La légation m'a procuré un avocat en ma qualité de Français; je serai jugé en particulier, mais je crois notre jugement renvoyé aux calendes grecques vu que les deux principaux témoins sont en mer.

NAUFRAGE D'UN NAVIRE FRANÇAIS. — Le navire français *Resource*, qui allait à Callao, a fait naufrage à 10 milles au Sud de Valparaiso. Sur [illegible] personnes qui étaient à bord, cinq ou six seulement ont réussi à se sauver.

CANNES A SUCRE. — Nous avons reçu de M. Joseph Oscar Aché, de l'habitation St-Joseph, paroisse Assomption, les deux plus belles cannes à sucre que nous ayons jamais vues. La plus grande a près de dix pieds de haut et vingt sept nœuds en pleine maturité, l'autre a vingt-cinq nœuds et environ neuf pieds de haut. Ce sont là de magnifiques échantillons du principal produit de la Louisiane. Nous remercions M. Aché de son attention.

LORD LYONS. — Une dépêche de Washington, du 23 décembre, porte:

Lord Lyons, il y a un jour ou deux, en invitant verbalement quelques personnes à dîner pour le jour de Noël, avertit ses hôtes que l'invitation était conditionnelle attendu que sa position était incertaine. Mais, cette après-midi, des lettres d'invitation formelle ont été envoyées, après une entrevue de Lord Lyons avec Seward, entrevue que la rumeur dit avoir été orageuse. Somme toute, l'attitude aujourd'hui était moins cordiale, et bien qu'il n'y ait pas eu d'ultimatum présenté, on dit que Lord Lyons a reçu ordre d'en présenter un; mais qu'ayant vu que son gouvernement ne connaît pas bien la situation il en a retardé la remise jusqu'à la réception des prochaines nouvelles.

OPELOUSAS. — Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Samedi dernier était jour de revue à Ville Plate. Un des fils de M. Hypolite Fontenot, ainsi que quelques-uns de ses amis, avaient trop souvent bu, et la mauvaise idée leur vint, nous dit-on, de se rendre maître du café de M. John Garand, et d'en chasser le propriétaire. L'infortuné jeune Fontenot et Garand en étant venus aux mains, celui ci frappa Fontenot de son couteau, et lui fit des blessures dont il est mort mardi dernier. Voilà donc, en un mot, où conduisent les excès de la boisson.

On assure que M. Garand a simplement agi à corps défendant.

— W. A. Allender, agent d'une compagnie texienne pour la culture de haies en bois d'arc, qui habite notre communauté depuis le mois de mars dernier, rentrait dans sa chambre, à l'Hôtel de l'Aigle, mercredi dernier au soir. Ayant voulu ôter son paletot, son revolver glissa de sa poche, et un coup en partit, la balle frappant l'infortuné au ventre, près du nombril, et pénétrant jusque dans les régions de l'estomac, causant ainsi une blessure sinon mortelle, au moins très dangereuse.

Nous apprenons que M. Allender allait mieux, jeudi dernier, et qu'il y a espoir de le sauver.

BATTERIE DE LA POINTE COUPÉE. — Nous trouvons dans le *Démocrate* de la Pointe Coupée la lettre suivante qui concerne la batterie d'artillerie légère, dont un grand nombre de jeunes gens de notre ville font partie:

Monsieur l'éditeur,

A peine arrivé au sein de ma famille pour un congé de quelques jours, je m'empresse de remplir la mission que m'ont confiée mes chefs et mes bons camarades de la "Compagnie d'artillerie légère de la Pointe Coupée." Nous savons tous la sollicitude avec laquelle vous vous êtes toujours occupé de tout ce qui touche à la compagnie, l'orgueil légitime de notre paroisse, avec quelle bonne grâce les colonnes de votre journal nous ont été ouvertes, aussi avons nous profité de l'une et de l'autre.

Je viens encore aujourd'hui faire, par votre voix un nouvel appel au patriotisme de nos jeunes créoles. Il nous faut quelques membres pour compléter l'organisation d'un bataillon qui peut aspirer à la glorieuse renommée qu'ont acquise déjà d'autres corps de la même arme; et nous avons tous pensé à Columbus, que la Pointe Coupée d'où nous sommes sortis, serait jalouse et fière de compléter le nombre voulu, et d'égaler ainsi en dévouements les centres les plus populeux de notre vaillant Etat.

Que ceux donc qui désirent se joindre à nous pour chasser l'ennemi qui ose insulter nos foyers, se hâtent de s'inscrire. Ils trouveront en nous des frères heureux de pouvoir aujourd'hui leur épargner quelques unes des misères inséparables des commencements difficiles par lesquels nous avons du passer. L'heure suprême de la lutte va bientôt sonner! qu'ils viennent prendre leur part de nos travaux et du triomphe que nous espérons. Encore un effort; ce moment est critique pour notre ennemi. Une nouvelle explosion de patriotisme le déconcertera tout à fait, en lui prouvant que le Sud qu'il se vante insolemment de réduire en quelques jours, compte encore des braves prêts à voler à sa défense.

Il m'est impossible, Monsieur l'éditeur, pendant le séjour, peut être très court, que j'ai à faire ici, de parcourir moi même la paroisse pour recueillir les adhésions. Mais je sais que je puis compter sur votre concours dévoué et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien annoncer dans vos colonnes que vous recevrez à l'office du "Démocrate" les noms des jeunes gens qui veulent rejoindre leurs frères d'armes à Columbus.

J'ai le ferme espoir, Monsieur l'éditeur, que votre appel sera entendu et que je retournerai prochainement à Columbus, avec le nombre d'hommes nécessaire à l'organisation définitive d'un Bataillon d'artillerie légère de la Pointe Coupée.

ALCIDE BOUANCHAUD

CHRONIQUE LOCALE.

Duel à l'habitation Hopkins. — Hier soir, un duel a eu lieu entre messieurs Pierre Bienvenu et J. Edouard Bouligny, à l'habitation Hopkins. M. Bouligny avait reçu le cartel. Ils se sont servis de fusils à deux coups, un canon chargé à postes. Les adversaires étaient placés à quarante pas de distance. M. Bouligny a reçu la balle de son adversaire dans le [illegible] de la main gauche, d'où elle est sortie par le poignet. [illegible]

Recorder Gastinel. — Geo. H Devol a déclaré hier que samedi matin, à trois heures, il loua le cab (No 116) de Charles Wilson, pour être transporté chez lui, que, tandis qu'il prenait une tasse de café au marché du Deuxième District, Wilson partit, emportant un paquet de linge [illegible] à vingt cinq piastres. Le cabman n'ayant pu donner de cautionnement pour répondre de sa comparution, s'est écroué.

Wm Fitzgerald s'est plaint d'avoir été assommé, dimanche dernier, à l'encoignure des rues Remparts et Esplanade, par Joseph Auld, homme de couleur libre, aidé de E. Willard, h. c. l., et Ovide Dauphin, h. c. l. Les inculpés se sont rendus et ont fourni caution en attendant l'interrogatoire.

Un affidavit accuse Jean Lorain, h. c. l., d'avoir battu et menacé de tuer Julien Roche, h. c. l.

Ellen Davis s'est plainte d'avoir été battue par Dorothy Bowen.

John Rice, qui avait insulté M. A. Bizee, a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

P. Laurent accusé d'avoir insulté P. Altmeyer, a été acquitté, le plaignant ne s'étant point présenté en Cour.

Paragraphes. — G. W. Williams, watchman du Troisième District, a été attaqué, dimanche soir, à l'encoignure Bons-Enfants et Port, par un nommé Owen Short qui lui a asséné plusieurs coups de bâton sur la tête. L'agent a tiré son revolver et a fait feu trois fois sur l'assaillant, mais ne croit pas l'avoir atteint.

— Le laboratoire du gouvernement (rue des Champs-Elysées, près Levée), que les voisins redoutaient et dont ils s'étaient plaints aux autorités, va bientôt être transporté ailleurs par ordre du général Lovell et du commodore Hollins auxquels le maire s'était adressé à la demande des citoyens.

— Hier matin, à sept heures et demie, le magasin [No 87] de la rue du Canal était ouvert. L'officier Carnes a trouvé sur le plancher un morceau de papier brûlé. On avait sans doute essayé de mettre le feu à la maison après en avoir enfoncé les portes.

— Deux heures plus tard, un incendie a éclaté dans une maison de l'encoignure des rues St-Antoine et Bons-Enfants. On a promptement étouffé les flammes. La propriété appartient à l'Asile des Orphelins de Ste-Marie et était occupée par M. Wm Lanusse. Cet incendie est attribué à la malveillance.

Première Cour. — Thomas Ford a été déclaré coupable d'homicide, mais recommandé à la clémence du tribunal. — Le 1er janvier 1861, il entra dans un état complet d'ivresse, dans le café de John Barry, à l'encoignure des rues Delord et Annonciation, et tua Mathew Riordan d'un coup de pistolet.

Mike Baumgartner, déclaré coupable de voies de fait, a été condamné à deux semaines de prison.

Le ministère public a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes qu'il n'a pas trouvé lieu à poursuivre. — George Nash, accusé de s'être servi d'un langage incendiaire; Charles F. Holl, accusé d'avoir détourné pour cinq mille piastres de produits de l'Ouest appartenant à A. C. Cordes & Son dont il était l'agent; Jack Paul Antoine, h. c. l., accusé d'avoir mis en circulation une pièce fausse de cinquante cents; Charles Malony et Louis Mathieu, accusés d'avoir volé vingt sacs de sel.

MESSIEURS LES EDITEURS,

Les officiers supérieurs du régiment des Native Guards et les membres de la compagnie des Meschacébé Native Guards, vous prient d'être leurs interprètes auprès de M. Drausin B. Macarty, pour le remercier de son aimable attention à leur égard, en leur offrant, à la sortie de la bénédiction du drapeau de la compagnie sus-nommée, le beau lunch impromptu auquel ils ont largement fait honneur.

M. D. B. Macarty, ayant déjà généreusement contribué à la formation de plusieurs compagnies de ce régiment, vient encore d'acquérir de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance d'une grande partie de ses membres. 31déc—1t

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 30 décembre.

COTON — Il s'est vendu, aujourd'hui, 340 balles, (du stock sur place) à des prix irréguliers.

TABAC — Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE ET MELASSE — Marché calme par suite du manque de moyens de transport par bateaux à vapeur ou chemin de fer. Les ventes de sucre comprennent environ 1000 boucauts, aux prix antérieurs. Fair à fully fair 4¾ à 5¼ cts. Environ 3500 barils de mélasse à 15 à 21 cts la fermentée, suivant la qualité et 20½ à 21 et 22 la prime à choix. Environ 300 demi barils à 23 à 25½ c.

FARINE — La seule vente que nous ayons à constater comprend 50 barils de superfine à $10 50 le baril.

MAIS — 2400 sacs de blanc, en lots, à $1 et 125 de jaune à $1 05 le boisseau.

SON — Quelques petits lots à $2 le baril.

WHISKY — Il n'y a pas de rectifié sur le marché. Le vieux Bourbon et le Monongahela se détaillent à $1 25 à $1 50.

GRAISSE — De petits lots de graisse en tierçons ont rapporté 28 cts la livre.

BACON — Les épaules se détaillent lentement à 23 cts les plats côtés ribbed à 25 cts, les plats côtés désossés à 27 à 28 cts, les jambons au naturel à 22@25 cts et les jambons passés au sucre à 25 cts la livre.

PORC — Le mess se détaille lentement à $44@$45 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 décembre 1861.

Arrivés hier — 73 porcs. Le montant du stock vendu est de: 319 bœufs du Texas, 77 porcs, 1540 moutons et 151 veaux. Le stock restant sur place est de 126 bœufs du Texas, 218 porcs, 324 veaux et 6 vaches laitières.

Nous cotons,

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête.	30 00 @ 40 00
" " 2de qualité, "	20 00 @ 30 00
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête.	30 00 @ 40 00
" 2e " "	20 00 @ 30 00
Porcs, 1re qualité par 100 livres	10 00 @ 12 50
" 2de qualité, "	8 00 @ 10 00
Moutons 1re qualité, par tête	4 00 @ 5 00
do 2de qualité	— — @ 3 00
Vaches laitières par tête 1re qualité	45 00 @ 60 00
Veaux 1re qualité "	8 00 @ 11 00

Café à vendre.

Le café HENRY IV, situé rue d'Orléans, *entre Marais et Villeré*, FACE AU MARCHÉ TRÉMÉ. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 31 déc—6

FEUILLETON.

FEU BRESSIER,

Par Alphonse Karr.

VIII — Suite.

Quelques jours après, en revenant de la promenade, Ernest dit à sa mère:

— Maman, j'ai retrouvé le petit aux fauvettes, il m'a donné des cerises; je lui ai dit de venir en manger de plus grosses dans notre jardin; il m'a dit que sa maman ne voudrait pas. Il a l'air d'en avoir très peur.

— "Eh bien! demande lui, ai je dit.

— "Oh! elle ne voudra pas.

— "Si je lui demandais......

— "Dame! essaie."

— Je me suis approché de la dame, mais elle a l'air si sévère, que je n'ai pas osé; j'ai dit à Lilie d'y aller, mais elle n'a pas voulu, elle m'a dit que j'étais le plus grand. Enfin j'ai dit: Madame, voulez vous permettre à votre petit de venir jouer avec nous à la maison?

— "Et qui êtes-vous, mon petit ami? où demeurez vous?"

— Je ne sais pas pourquoi, maman, mais cette dame me disait: *mon petit ami*, et j'avais envie de pleurer comme si elle m'avait grondé. Alors ma bonne lui a parlé, lui a appris ton nom, et elle a dit que son petit viendrait demain pour jouer après déjeuner.

Le lendemain, en effet, le petit Seeburg fut amené par sa mère jusqu'à la porte de M. Morsy. C'était un enfant d'une extrême timidité. Lorsqu'arriva l'heure à laquelle sa mère lui avait ordonné de rentrer, il dit à Mme Morsy en rougissant beaucoup: — Madame, voulez vous me faire reconduire chez nous?

— Mais, dit Ernest, attends que la partie soit finie.

— Oh! non, il est l'heure.

— Ça n'est pas pour cinq minutes...

— Si... Maman me gronderait.

— Elle est donc bien méchante, ta maman?

— Ernest! dit Mme Morsy, taisez-vous, vous êtes un gâté; vous devriez faire comme ce petit garçon, qui est très sage et très obéissant. Adieu, mon petit ami, lui dit-elle. Venez jouer avec Ernest quand vous voudrez.

A quelques jours de là, Ernest tomba, en jouant, dans une pièce d'eau. Paul Seeburg, qui était un peu plus grand que lui, s'y jeta après et le remit sur ses pieds. Tous deux en avaient à peu près jusqu'au col. Pendant ce temps, la petite Cornélie criait comme un paon. On vint à leur secours, et on retira les deux enfants. On coucha Ernest, qui tremblait de peur et de froid: Paul se prit à pleurer.

— Qu'as tu, petit Paul?

— C'est que maman va me gronder.

— Pourquoi cela?

— Parce que je vais rentrer tout mouillé.

— On va te changer avec des habits d'Ernest.

Les miens n'en seront pas moins mouillés. Mon Dieu! comme maman va me gronder!

— Pauvre enfant! elle devrait t'embrasser au contraire; car tu as été brave et généreux.

— Mais, mes habits

— Eh bien! dit M. Morsy, je vais te reconduire, je lui dirai ce qui est arrivé, et elle ne te grondera pas.

De ce jour, la connaissance fut faite entre Mme Seeburg et la famille Morsy.

Mais le lendemain, Ernest eut la fièvre et resta au lit. Paul vint le voir et fit tout ce qu'il put pour l'amuser. L'enfant fut malade pendant quelques jours. Quand il fut convalescent, on le porta au jardin, où il restait assis. Paul et Lilie étaient à ses côtés. Paul était ingénieux pour trouver des amusements tranquilles, il faisait des bulles de savon avec un chalumeau de paille; il usait des noyaux sur des grès et les perçait pour en faire des sifflets.

— Est-ce vrai, Paul, demanda Cornélie, que si on plantait des noyaux en terre, il viendrait des arbres?

— On me l'a dit, répondit Paul, mais je n'ai jamais essayé.

— J'aimerais bien faire venir des arbres, dit Cornélie.

— Veux tu que nous en plantions un?

— Oui, je veux bien.

— Il sera à nous deux.

— Et quand il sera grand, nous partagerons le fruit. Mais où le planter?

— Ah! voilà. Vous n'avez donc pas de jardin, vous deux?

— Non.

— Ah! bien, quand nous demeurions à la ville, papa avait un grand jardin, et j'en avais un petit dedans que je cultivais moi même.

— Et cela t'amusait-il bien?

— Joliment, va, j'avais de belles fleurs, et des fraises, et de tout.

— Je vais demander à maman qu'elle me donne un jardin.

— Et à moi aussi, dit Ernest.

Mme Morsy assigna un jardin à Ernest et un à Cornélie, et elle voulut que Paul eut aussi le sien.

Au bout de quelques jours, Ernest n'en voulut plus, parce qu'il ne le soignait pas, qu'il était plein d'orties, et qu'on lui faisait des reproches.

Cornélie et Paul restèrent fidèles à leurs jardins, ils étaient séparés seulement par une ligne tracée sur le terrain. Sur cette ligne, les deux enfants plantèrent un noyau de pêche. Leur joie fut plus grande que je ne le saurais dire, quand ils virent le germe sortir de terre.

Mais bientôt finit la belle saison. M. Morsy avec sa famille reprit le chemin de la ville. En quittant la campagne, il fit une visite à Mme Seeburg, qui annonça qu'elle ne retournerait pas à la ville jusqu'à la fin de son deuil. M. Morsy la pria de ne pas se gêner pour se promener dans son jardin, dont il lui laissa la clef.

— Paul, cria Cornélie en passant sa petite tête par la portière de la voiture qui les emmenait, aie bien soin de notre pêcher.

Pendant l'hiver, la campagne de M. Morsy n'était gardée que par un vieux jardinier. Deux ou trois fois pendant la mauvaise saison, il allait à la ville, soit pour porter des légumes, soit pour prendre les ordres de ses maîtres.

Un jour qu'il revenait, il dit à Paul: Paul, Mlle Lilie a demandé comment allait son pêcher, et je lui en avais rien su.

— Et qu'est ce que vous avez répondu, Jérome?

— J'ai dit que pour le pêcher, je ne savais pas s'il y avait un pêcher, mais que tu soignais tous les jours les deux jardins.

Lorsque vint le printemps, Jérome alla encore à la ville et dit à Paul: Paul, je vais voir Mlle Lilie. Que faut il dire pour le pêcher?

— Il faut dire qu'il va très bien. Savez vous quand ils viendront?

— Mais, à la fin de mai.

— Si tard!

Cette année se passa comme la précédente. C'était un tour de la famille Morsy d'être en deuil. Ils avaient perdu un vieil oncle qui demeurait avec eux depuis longtemps. Mme Seeburg parla, en causant avec Mme Morsy, de son embarras pour trouver un logement à la ville, elle ne voulait pas rentrer dans la maison où était mort son mari.

— Mais dit Mme Morsy, si vous preniez dans notre maison le logement de notre oncle?

— Comment est-il?

— Un peu petit, mais convenable pour vous avec votre Paul et une servante.

— Il y a pas de jardin!

— Heu! Heu! nous en avons bien un, mais je ne sais si M. Morsy voudrait le diviser. Nous lui en parlerons.

On eut beaucoup de peine à obtenir de M. Morsy qu'il partageât son jardin. Cependant Mme Morsy fit valoir l'avantage de louer à une personne sûre et tranquille un logement qu'ils avaient loué par un long bail avec le leur, et qui leur devenait inutile depuis la mort de l'oncle, enfin, on finit par s'arranger, et les deux familles s'installèrent au mois de novembre dans la même maison, à la grande joie des enfants.

Ernest et Paul furent mis dans la même pension. Paul avait alors onze ans, il était l'aîné des trois enfants. Presque tous les dimanches il passait la journée chez M. Morsy. L'été arriva, M. Morsy dit à Mme Seeburg: Il faudra que vous nous donniez Paul pour une partie de la belle saison. Mme Seeburg promit un mois. Paul n'osa pas demander davantage, tant il redoutait sa mère. Cet été là, Ernest fut emmené par une de ses parentes qui ne devait le garder que quelques jours et qui le retint si longtemps, que, lorsque Paul arriva à la campagne, Ernest n'était pas encore revenu. Il passa son mois avec Cornélie, tous deux s'occupant de leurs jardins, faisant deux lieues dans les bois pour aller chercher un pied de muguet et l'y planter. Paul donnait à Cornélie ses plus belles fraises et ses plus belles fleurs, et éloignait d'elle les abeilles, dont elle avait grand peur.

Au retour, un grand chagrin attendait les enfants; Mme Seeburg, veuve et peu fortunée, avait obtenu pour Paul une bourse dans un collège situé dans une ville éloignée; il y fut envoyé à la fin des vacances. Paul, Ernest et Cornélie s'embrassèrent en pleurant, ils se promirent de s'écrire, et le pauvre Paul monta en voiture, consolé seulement par l'espoir de venir chaque année aux vacances, et d'en passer une partie chez M. Morsy.

Voici une lettre que Paul reçut au bout de quelques mois de séjour:

ERNEST A PAUL.

"Mon cher Paul,

"Nous sommes à la campagne depuis quinze jours. Pourquoi n'étais tu pas avec moi hier? j'ai fait une superbe excursion. Tu sais, ce vieux voisin si avare, dont on voyait les cerisiers par dessus le mur, et sur le toit duquel tu as volé des iris pour le jardin de Lilie? eh bien! j'ai fait une descente chez lui, et j'ai rapporté plein ma casquette de cerises grosses comme des prunes. — J'ai été le quatrième à la dernière composition, et j'aurais peut-être bien eu un accessit à la distribution des prix si nous étions restés à la ville. — Lilie a laissé tomber dans le bassin sa grande poupée, qui s'est noyée comme j'ai manqué de le faire dans le temps. A propos de Lilie, elle me charge de te dire que votre *pêcher* est plus grand qu'elle, et qu'il a eu quatre fleurs cette année, à ce que nous a dit Jérome, car nous sommes arrivés trop tard pour les voir.

"Adieu, ton ami, ERNEST.

"Quand commencent les vacances chez vous? Viens-tu cette année comme nous l'espérons?

PAUL SEEBURG A ERNEST MORSY.

"Mon cher Ernest,

"Ce n'est pas si amusant ici que la pension; il faut que je *pioche dur*. Maman dit qu'elle n'a pas de fortune à me laisser, et qu'il faut que je me fasse un état; cependant j'espère te voir aux vacances, c'est-à-dire dans trois mois. J'ai fait une épitaphe en latin pour la poupée de Lilie. Tu trouveras dans cette lettre des graines que tu lui donneras; ce sont des reines-marguerites panachées magnifiques. Dis-lui d'en semer dans son jardin et dans le mien. J'espère que tu ne marcheras pas dessus, comme tu fais toujours.

"Adieu. Je t'embrasse ainsi que Lilie.

"Ton ami, PAUL."

Les vacances arrivèrent, et Paul Seeburg se mit en route pour la ville. Comme la route lui semblait longue! Il avait appris au collège une foule de jeux innocents, il savait faire des bagues de crin et des canards en papier qui marchaient. A peine fut-il arrivé, à peine eut-il embrassé sa mère, qu'il demanda quand il partirait pour la campagne de M. Morsy.

— Tu en es tout revenu, répondit Mme Seeburg; je ne veux plus que tu les voies.

— Pourquoi donc ça, maman! vous étiez si amis!

— Nous n'avons jamais été *amis*. C'étaient des connaissances que je cultivais moins pour moi que pour le plaisir que tu trouvais avec leurs enfants, mais M. Morsy est un homme grossier, il s'est fort mal conduit envers moi. Je quitterai la maison dans six mois.

— Je vais bien m'amuser pendant les vacances, alors! moi qui étais si content de revenir.

— Tu feras comme tu faisais avant de les connaître.

Paul écrivit à Ernest pour lui faire part de son chagrin. Ernest lui répondit que M. Morsy avait pensé que, malgré sa brouille avec Mme Seeburg, Paul viendrait de même passer un mois à la campagne. Il déplorait d'autant plus cet incident, qu'il avait institué une balançoire aux deux grands frênes du fond du jardin, et que Lilie avait une petite chèvre apprivoisée qui était tout ce qu'il y avait de plus joli; il conseillait à Paul de s'efforcer d'obtenir de sa mère la permission de venir; son père, M. Morsy, le recevrait comme autrefois.

Paul montra la lettre à Mme Seeburg, Mme Seeburg refusa net. Dans la discussion qu'elle avait eue avec M. Morsy, celui-ci lui avait dit: Cela passera, madame, cela passera.

— Non, monsieur, avait elle dit, cela ne passera pas; vos procédés sont odieux, et je ne vous les pardonnerai pas.

— Je sais bien que ce sera un peu plus long, parce que vous avez tort; mais c'est égal, cela passera.

— Non, monsieur, avait répliqué Mme Seeburg, plus irritée encore de voir qu'on ne voulait pas prendre au sérieux sa colère. non, monsieur, cela ne passera pas, et je quitterai votre maison à la fin de la saison.

— Vous ne la quitterez pas, ma chère madame Seeburg, et j'en suis tellement sûr, que je ne chercherai pas le moins du monde à louer votre logement, cela se passera.

Ainsi, l'assurance bienveillante d'une bonne réception pour Paul ne faisait pas aux oreilles de Mme Seeburg sonner autre chose que l'ironique que *cela se passera* de M. Morsy.

Paul pria, supplia, pleura, ce fut en vain.

Voici, du reste, ce qui avait brouillé les deux familles: M. Morsy, comme on l'a vu, ne s'était décidé que péniblement à céder à Mme Seeburg la moitié de son jardin. Les deux jardins étaient séparés également par une large allée. Au bout de quelques mois, Mme Seeburg trouva que cette allée était trop large, que c'était une perte de terrain déplorable, et elle en fit labourer la moitié, qu'elle joignit à son jardin en forme d'*alluvion* ou de *relais*.

A continuer.

Décédé, hier soir, à huit heures P. M., St-PREUX LATOUR DEGRUY, à l'âge de 58 ans. Son corps est exposé encoignure St Philippe et Tremé. L'enterrement aura lieu cette après-midi, à 3 heures et demie précises. Les amis et connaissances des familles A. O. Degruy, Lami Degruy, Omer Fortier et Fred Niraud sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa famille.

Décédé, hier à 6 heures du soir, OLIVIER MAQUAT, à l'âge de vingt-deux ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont invités aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, coin Ste Anne et Roman.

Décédé hier, à 5 heures après midi, JEAN MARIE MENDOUCE, âgé de 30 ans, natif de Barbas, département du Gers (France). L'enterrement aura lieu aujourd'hui après midi, à 3 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne, No 132

De la part de ses parents et amis

Décédée, chez M. H. Laurans, à Jefferson City, mercredi 25 décembre, à [illegible] heures du matin, à l'âge de [illegible] ans, Mme P. F. LAURANS, fille de M. [illegible], des Natchitoches.

ATTENTION.

Soldats — L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de shérif par M. Samory, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de M. B. Berger, No 174, rue Poydras. — Conditions à la vente.

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 11 heures A. M., sur les lieux, rue du Canal No 144 Premier District, à la vente [illegible] d'un magasin de marchandises sèches.

NOUS, soussignés, [illegible] la société existant entre MM. J. F. [illegible] Merton et A. Charbonnet, [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1861. CHS LAFFON DE LADEBAT, Pour M. A. Charbonnet. J. S. MEILLEUR, Pour M. E. P. Merton. 31 déc—1

LIVRES ET PUPITRES

POUR

Cadeaux de Nouvel An.

A VENDRE PAR

THOS. L. WHITE,

Libraire et Marchand de fournitures de bureau,

105 RUE DU CANAL 105.

Boîtes à [illegible] des ŒUVRES des meilleurs auteurs magnifiquement illustrées.

BIBLES de chaire, de familles et de poches — excellentes reliures.

LIVRES DE PRIERES pour les Eglises et les familles.

LIVRES D'ENFANTS.

Equerres.

PORTEFEUILLES.

PLUMES EN OR.

JEUX D'ECHECS

Prix modérés.

Adressez vous dans la rue DU CANAL No 105.

31 déc—2t

AVIS.

Le comité de secours pour les soldats à Richmond, Virginie, ayant été [illegible] la Société Louisianaise pour secourir les soldats malades et blessés [illegible] personnes qui envoient des contributions sont informées que M S L. Chambliss et le Rév R J Harp [illegible] Les contributions de sucre et de mélasse devront être adressées à MM. Brander, Chambliss & Co à la Nouvelle-Orléans; les contributions de coton à MM. F. Lane & Co, à Memphis; les contributions d'argent, à l'un des membres du comité; les contributions de remèdes et articles d'hôpital à M T O Sully, président, rue Gravier, No 56, [illegible] M A B James qui n'est plus membre du comité de secours.

S. L. CHAMBLISS, Président du Comité à Richmond.

T. O. SULLY, Président du comité exécutif, à la Nlle Orléans.

Les citoyens sont priés d'envoyer leurs contributions le plus tôt possible. 31 déc—1m

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux, en magasin, à vendre par LAUVE & LEBLANC, 17, rue Toulouse. 31déc—3t

GRAVEURS.

ON demande deux graveurs sur cuivre et sur acier. S'adresser au bureau du Collecteur de la Douane, de 10 à 2 heures. 31 déc—6

CLOUS.

5000 barillets CLOUS, de toutes grandeurs, à vendre par KEARNY, BLOIS & Co, rue des Magasins, No 62.

Egalement; — DE TRES GRANDS CLOUS Coupés et battus, de toutes grosseurs. 31 déc

AVIS.

MA femme, Marie Mayer, ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public qu'à partir de cette date je ne payerai aucune dette contractée par elle. 31 déc—3t LOUIS GERGONE.

Marchandises sèches à bon marché.

THEO. DANZIGER,

228 & 230,.. Rue Royale... 228 & 230

Encoignure St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, son grand assortiment de marchandises sèches, comprenant: — Molletons, Popelines, Mérinos, Cotons blancs et écrus, Châles et Manteaux, A des prix réduits, 500 yardes Popelines, à 25 cts la yarde 17déc

ANCHOIX à l'huile; Olives farcies; Salaisons — 50 caisses anchois à l'huile; 50 caisses olives farcies; [illegible] caisses cornichons, capres, olives verdales; 15 barils olives verdales, à vendre par LANATA FRERES, Nos 9 et 11, rue Jefferson. 31déc

DAMES-JEANNE — 1000 dames-jeanne de 1 gallon, 1000 dames-jeanne de 2 gallons, 1000 dames-jeanne de 3 gallons, à vendre par LANATA FRERES, Nos 9 et 11, rue Jefferson. 31déc

VINS — 40 barriques vin rouge vieux Margaux; 30 barriques vin rouge Catalan; 25 barils vin blanc Haut Sauternes; 50 barils vin de Porto; 50 barils vin de Madère; 25 barils vin de Sherry; 600 caisses vins blancs et rouges, vieux, divers crus; 600 do du bons ordinaires, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 31déc

CHAMPAGNE — 100 paniers vin Moet & Chandon, à Epernay; 100 paniers vin Leforestier Fils, grandes, demi et quarts de bouteille. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson 30déc

PETITS pois, Champignons, Truffes, Conserves — 3000 demi boîtes petits pois de Paris; 2000 demi boîtes champignons de Paris; 200 demi boîtes câpres à l'huile; 300 demi de truffes noires du Périgord, 1000 quarts de pâtés truffés; 50 caisses fruits au jus assortis; 25 caisses fraises au jus; 25 de fruits assortis à l'eau de vie. A vendre par LANATA FRERES 9 et 11, rue Jefferson 30déc

PRUNEAUX — 50 caisses de 12 pots prunes d'Ente, 1er choix; 50 caisses de 24 pots prunes [illegible] 1er choix. A vendre par LANATA FRERES 9 et 11, rue Jefferson. 30déc

GENIEVRE, Absinthes, &c — 10 pipes genièvre de Hollande; 100 caisses absinthe suisse Pernod, Lecoultre, Neilly; 35 caisses kirchenwasser; 30 do marasquin de Zara; 100 caisses Cassis Punch et Ratafia, à vendre par LANATA FRERES 9 et 11, rue Jefferson 30déc

DIVERS en magasin —
3 pipes genièvre de Hollande de la marque Steamboat.
16 quarts pipes vieux cognac Jos Carte,
30 do do do O'Lanyer,
24 do do do Chs. Babit & Co,
30 do do do Ed. Jaulin,
15 huitièmes diverses marques,
25 caisses, liqueurs assorties Chauvet fils,
10 do do do Marie Brizard & Roger,
10 do Crème de cacao à la vanille,
10 do Punch au rhum,
500 caisses vin rouge, diverses marques,
450 do blanc do
A vendre par X. LAMBERT, 24 déc— No 52 rue des Magasins.

SARDINES à l'huile de Rodez — Fraises et fruits au jus; Fruits et cerises à l'eau-de-vie; Liqueurs et anisette de Bordeaux; Madère et vieux cognac en dame-jeanne. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 30 déc—1m 30, Vieille-Levée.

PRUNES — 50 caisses de pruneaux, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 80, rue de la Douane.

Garde Française. — Les membres de la cinquième compagnie, capitaine R. Manint, sont priés de se réunir aujourd'hui, 31 décembre, à la caserne rue de la Douane, en grande tenue, à 6 heures et demie. 31 déc. Par ordre, A. BONNET, Sergt-major.

Garde Française. — Les membres de la troisième Compagnie sont priés de se réunir AUJOURD'HUI mardi 31 décembre, à 6 heures très précises, en uniforme et sans armes, à la Caserne, rue Louisiane entre Royale et Bourbon. 31 déc—1t F. DUCOURNAU, Sergent-Major.

Garde Française. — Compagnie des Voltigeurs. — Aujourd'hui étant la veille du Premier de l'An, les exercices de ce soir n'auront pas lieu. Réunion jeudi soir, à 4 heures et demie précises. Par ordre du capitaine. 31 déc—1 O. ROMAIN, sergent-major.

Régiment des Volontaires Français. — Les officiers des différentes compagnies du corps se réuniront en uniforme, MERCREDI, 1er janvier, à midi précis, au domicile du gros major Jouet, rue Toulouse, N. 72, entre Royale et Bourbon. Il est essentiel d'être ponctuels. 31 déc—2t P. ARTIGUES, Lieutenant colonel.

Tirailleurs d'Orléans — 2e Compagnie — Ordre No 11 — Les membres de cette Compagnie se réuniront à l'arsenal des Gardes d'Orléans, jeudi 2 janvier, à 4 heures précises, uniforme complet. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine B. Piassan. 31 déc—2 A. A. CLARET, Sergent Major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans — COMPAGNIE DE RESERVE.

Nlle Orléans, le 31 décembre 1861.

La compagnie prendra les armes et se réunira, à son arsenal, rue St-Pierre, vendredi prochain 3 janvier 1862, à 4 heures précises de l'après midi, pour exercice à feu. Cette sortie étant obligatoire, ceux qui manqueront à l'appel sans excuse valable, [illegible] seront envoyés au Quartier Général pour être traduits devant la Cour martiale, selon l'ordre du commandant en chef. Par ordre du capitaine Armand Guy. F. C. C. J. VILLARRUBIA, 31 déc—2t Sergent Major.

FORMATION DE MATELOTS-CANONNIERS.

LES Français qui ont quelque connaissance de la marine et des embarcations ou du canon, et généralement tous ceux qui se sentiraient aptes à apprendre ce genre de service et qui désireraient faire partie du corps de [illegible] sous le nom de "Matelots-Canonniers" sont priés d'[illegible] leurs noms et résidence chez le capt. F. H. FLORENVILLE, 41, rue Conti, ou chez [illegible] rue Royale. 12 déc—1m

Nlle-Orléans, le 30 décembre 1861.

LE soussigné, au nom de la Société de Bienfaisance des Jeunes-Créoles, offre ses remerciements pour les contributions au bal donné le 21 du courant, au profit du Marché Gratuit; le directeur de la Salle Maçonnique pour sa salle, la Compagnie du Gaz pour le gaz, l'honorable John T. Monroe et l'Hôpital de Charité pour les services gratuits. 31 déc—1 FRED A. RASCH, président.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 27 décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 6 janvier prochain au bureau de la [illegible] rue du Bassin, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible] LOUIS GAGNE, Caissier.

Malle pour l'étranger.

LE soussigné [illegible] aux négociants qu'il expédie la malle [illegible] par voie directe, [illegible] jeudi prochain 2 janvier, [illegible] B. LEGARDEUR.

LOUISIANA ACADEMY,

Rue Hopital, No 79, *Entre Royale et Bourbon.*

CETTE institution, [illegible] par M. A. FERRIER [illegible] les cours reprendront le JEUDI 2 janvier.

Classe de français et d'anglais.

[illegible] SELIGNY.

CONFISERIE DU SUD,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE, 95.

ERNEST TURPIN informe [illegible] de vendre en GROS et en DETAIL, à des prix modérés, un grand assortiment de

Confiseries

[illegible] DRAGEES [illegible] PRALINES [illegible] PASTILLES [illegible] FONDANTS, FRUITS [illegible] SUCRES d'orge [illegible] MARMELADES [illegible] CONFITURES [illegible]

Cartonnages,

Un assortiment de cartonnages, sacs, [illegible]

Aussi:

[illegible] VANILLES [illegible]

CONFISERIE DE L'OPERA.

Maison spéciale.

MM. JULES HIMBERT & P. NADEAU [illegible] 17 déc—1t 31

Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

Cartonnages! Cartonnages!! Chocolat et Confiserie

DE D. LOPEZ, No. rue de Chartres, 85.

ON trouvera dans cet établissement un grand lot de cartonnages de luxe [illegible]

ATTENTION AU BON MARCHÉ.

LA MAISON BIEN CONNUE SOUS LE NOM DE M GODCHAUX FRERE & CIE

181, rue du Canal (maison de gros), 215 et 217, Vieille-Levée (maison de détail), OFFRE au public, de manière à ne pas [illegible] QUINZE POUR CENT [illegible] 23déc—15t

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue où nous réunirons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins. J. WRIGHT & Co., 29 oct—3m Rue de Chartres No 21

HEBERT & ESCOUSSE

131 RUE DE CHARTRES

Immense et magnifique assortiment de Livres dorés et autres objets POUR ETRENNES

NOTA — Cette maison comprenant la gêne occasionnée par les événements, informe sa clientèle et le public en général, qu'elle est PLUS QUE JAMAIS disposée à vendre sa bibliothèque et autres objets pour étrennes à des prix EXCESSIVEMENT RAISONNABLES. 16 déc—1 janv

Velours! Velours!

VELOURS DE SOIE, couleurs diverses et de première qualité, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 27 nov 62 et 64 Vieille Levée.

CHANDELLES — Quelques caisses marque de l'Etoile, Bougies, en magasin, à vendre par QUEYROUZE BROS, 8 à 14, rue St Louis. 8nov

BIERE D'ECOSSE, forte, de Tennent; 30 barils, en demi et grandes bouteilles (Tennent's Strong ale). A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville

RHUM de la Jamaïque — 30 ponçons rhum de la Jamaïque, première qualité, à vendre en douane par VILLARUBIA & LAUGHLAND, 5 août 64 rue des Magasins

CONSERVES POUR L'ARMEE — 900 grandes boîtes Julienne; 200 demi boîtes Julienne; 150 demi boîtes Bouillon gras, 135 quarts boîtes Bouillon gras, [illegible] 125 do Veau [illegible] 125 do Bœuf à l'écarlate, 175 do Bœuf en daube, 50 do Salmis de gibier, 25 do [illegible] 125 do Mouton braisé, 125 do Gelée de viande, 30 do Cervelas, 50 do Andouillettes, 20 do Pieds de porc, 18 do Anguilles à la tartare, 25 do Civets de lièvre, 20 do Boudins, 40 do Filets de sole, 200 do Haricots verts; 330 do Petits pois Briant; 250 do Champignons Briant, à vendre par CAMILLE LACOSTE, 8nov No 209 rue Royale, enc. Dumaine.

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANCAISE Articles Civils et Militaires, 61, rue de Chartres.

Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, [illegible]

Casimirs noirs, superfins; Souples hommes et enfants de tous genres, Maures Victoria, Thibet, Muslow, castors bruns et gris, Cricket [illegible]

Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns; Magenta et Adalbert, articles nouveaux;

Amazones de tous genres;

Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris;

Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légère pour bureaux.

ABSINTHE, VERMOUTH — 50 caisses absinthe, C. F. Berger — 40 do Ed Pernod — 40 do vermouth, Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc—

VINS ROUGES — 22 barriques, ordinaires — 80 do pour familles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier 16déc—

CHAMPAGNE — 150 paniers, [illegible], grandes et demi-bouteilles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier. 16 déc—

VINS BLANCS — 20 barils, Sauternes, — 200 caisses do en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 16 déc— 31 et 33, rue Gravier

PETARDS — 300 caisses à vendre par AVET BROTHERS, 17déc. Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée.

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS.

Mercredi 1er janvier 1862. *Abonnement courant.*

A l'occasion du Jour de l'An, les enfants accompagnés de leurs parents ne paieront que demi place aux premières loges et pour cette fois seulement. MONSIEUR LAFLEUR, vaudeville en un acte — PROPRE A RIEN, vaudeville en un acte — LES RENDEZ VOUS BOURGEOIS, opéra-comique en un acte — LA MAITRESSE DE LANGUES, vaudeville en un acte. 31 déc

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI, 4 JANVIER 1861.

Représentation extraordinaire, au bénéfice des incendiés de Charleston,

LA DAME BLANCHE,

Opéra comique en 3 actes, de Boieldieu, avec grand orchestre et chœurs.

Mme Latournerie remplira le rôle d'Anna.

Guerre aux Yankees,

Chant des Confédérés avec orchestre et chœurs, paroles du Lieut. Col A. Gerard, musique du capt. A. CHASSAIGNAC chanté par Mme Latournerie.

ACADEMIE DE MUSIQUE, RUE ST CHARLES.

Aujourd'hui, 31 décembre

LE PANTECHNOPTOMON,

Spectacle à mécanique le plus parfait qui se soit vu à la Nouvelle-Orléans! les ILLUSTRATIONS DE LA GUERRE [illegible]

Il y aura une grande matinée tous les samedis et les jours de fête commençant à midi.

Entrée 50 cents. Enfants et domestiques aux représentations de la journée seulement 25 cents

Le MUSEUM attenant à l'Académie, [illegible] renferme le grand Aquaria, et cent mille autres curiosités, est ouvert de 8 heures du matin, [illegible] Entrée, 25 cents.

Un grand bal paré et masqué

SERA DONNÉ PAR NICHOLAS AMADEO,

A la salle Armory, rue du Camp, MARDI soir, 31 décembre 1861.

SOUS la direction de MM N Amadeo, [illegible] et P. Lebatt. [illegible] On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant à l'un des directeurs [illegible] No 79, rue Remparts. Premier District, aucune dame ne sera admise sans une invitation.

On trouvera dans le restaurant tout ce que la saison offre de plus fin, ainsi qu'un bon assortiment de liqueurs à la buvette. Un bon orchestre a été engagé pour le bal.

SALLE DES ODD-FELLOWS

UN GRAND CONCERT Militaire, Vocal et Instrumental,

SERA DONNÉ PAR Mme DUPEIRE, secondée par les premiers amateurs et un grand orchestre sous la direction de M Hoefner,

AU PROFIT DES CRESCENT CADETS *samedi soir, 4 janvier 1862*

M. T. VON LA HACHE a bien voulu tenir le Piano.

Comité de réception — [illegible]

PROGRAMME — [illegible]

Bureau du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] J. B. SLAWSON président 27 déc—

Compagnie des Chemins de Fer de la Ville.

Nlle Orléans 26 déc 1861

L'ELECTION [illegible] Directeurs [illegible] W. M. P. SINNOTT Secrétaire

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle Orléans 1er décembre 1861

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau [illegible] rue Baronne. CHARLES D ELDER, 4 déc—au 6 janv Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à midi et quart au bureau No 15½ rue Baronne. CHARLES D. ELDER, 4 déc—au 6 janv Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, No 150 [illegible] LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. N. O. J. TISDALE, 23déc Trésorier.

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 25 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 5. BENJ. F. FLANDERS, 3 déc—au 25 j Secrétaire

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du [illegible] courant. ALFRED BOURGES, 6déc—au 31 déc Secrétaire

SAVON. SAVON.

MANUFACTURE DU SUD. E. CUGIN & Cie, successeurs de P. K. BARNES. 400 caisses SAVON, à vendre à l'agence, No 2, rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune.

Avis aux négociants et aux familles.

SAVON P. K. BARNES — [illegible]

L'agence de la fabrique est établie rue Tchoupitoulas, No 2, entre Canal et Commune. 27déc—1m

Gants Jouvin.

GANTS — 100 douzaines Gants Jouvin pour dames; 75 douzaines gants Jouvin pour hommes. A vendre par F. RIMAILHO & NEYREY, 25déc—3t 45 rue de Chartres.

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux. A vendre par J. ALBRECHT, 9 déc No 162 rue du Canal

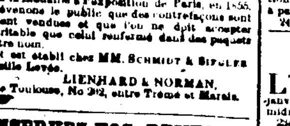

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER No 304, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 202, entre Tremé et Marais. 28nov—

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. Casadavant,

CHIRURGIEN DENTISTE, 107, *rue Royale, en face l'Hôtel St Louis,*

Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 14 déc—1m

VIN — 25 barriques Chateau Margaux, 60 vin de Bourgogne, 20 barriques Bordeaux vieux J Ducastaing & Co, 10 do vin blanc J Ducastaing & Co, 25 barils vin blanc, J Ducastaing & Co. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149 Royale, 20 sept entre Toulouse et StPierre

RAISINS — 1200 caisses à vendre par AVET BROTHERS, 17déc Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille-Levée.

PRUNEAUX — 100 caisses à vendre par AVET BROTHERS, 17déc Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée.

FIGUES — 500 caisses à vendre par AVET BROTHERS, 17déc Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Stock entier de chaussures fines, habillements pour enfants, chemises et autres articles pour hommes,

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

MARDI 31 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin de B. Berger No 174, rue Poydras, [illegible] en face du marché Poydras.

Le stock entier dudit magasin consistant en un grand et magnifique assortiment de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, et enfants articles fins et de choix

AUSSI

Habillements fins pour garçons et enfants.

ET

Chemises, caleçons, bas, bretelles et autres articles pour hommes

Conditions à la vente 28déc

Bois de gayac. Bois de gayac.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

MARDI prochain, 31 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre No 137, [illegible] cordes de bois de gayac, en parfait ordre. Conditions, comptant. 28 déc

Vaches, drays, wagons et chevaux. *Vente sans réserve pour cause de liquidation*

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 80 Passage de la Bourse.

Il sera vendu mardi 31 décembre 1861, à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Constance et Quatrième (4me District) [illegible] 8 belles vaches laitières, en parfait état, 3 Chevaux, wagons drays et un wagon à bière à 2 chevaux. Conditions — comptant. 28 déc

Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans

31 décembre 1861.

LES directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de 6 pour cent, payable à partir du 1er janvier prochain. 27déc N. O. J. TISDALE, trésorier.

AVIS

LES personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de Jean B. [illegible] sont priées de les présenter d'ici au 2 janvier, au soussigné. 26 déc—au 2 jan A. VOISIN, 92 rue de Chartres

Loterie de Lens Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat [illegible]

NOTICE

LE détenteur d'un billet de cinq mille piastres, souscrit par O. [illegible], daté du 14 décembre [illegible] A. JACQUET N. 53 Vieille Levée 28déc

UN TENEUR DE LIVRES expérimenté offre ses services aux négociants [illegible]

DEMANDE.

[illegible]

DRAP NOIR.

CENT VARDES de bonne qualité, A vendre par AVENDANO Frères, 116, rue de la Commune

CIGARES ALLEMANDS.

300,000 CIGARES ALLEMANDS

[illegible] La Sultana, [illegible] La Rosa, La Flor Inesperada, &c [illegible] à vendre par FRANCIS MORENO Jr, 27 déc— 16 Vieille Levée

GRAND ENTREPOT DE CHARBON DE TERRE ET DE BOIS DE CHAUFFAGE

[illegible]

CHARBON CHARBON

A VENDRE [illegible] F. H. WILLARD.

AVIS.

[illegible] INGRAHAM & KEITH, [illegible]

OFFICIEL.

Bureau de l'Exécutif.

Baton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section [illegible] de l'Acte No 185 approuvé le [illegible] 1861, [illegible]

THOMAS O. MOORE. Par le Gouverneur, P. D. HARDY Secrétaire d'Etat. 7nov—au 5jan

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, [illegible] HYDE & GOODRICH [illegible] THOMAS GRISWOLD & Co [illegible] HENRY THOMAS Jr. A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH

MM. A. L. Abbott Henry Gender ont également un intérêt dans la maison. 15 août 3m

Publication toute récente.

Une belle carte [illegible] LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE. Prix — Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA en donnant les sondages, &c. Prix $1 50

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

Il sera fait un fort escompte au commerce.

A vendre également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.

A vendre par HOLLE & Co. 6 déc—1m Passage de la Bourse No 31, Nlle-Orléans

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que — [illegible]

O. A. BELOT, offre en vente, 200 [illegible]

S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc 1m

Ouvrières Fleuristes

ON demande des OUVRIERES FLEURISTES, chez Mme A. FOURNIER, No 36, rue Bourbon.

Billets perdus.

PERDU, samedi soir, 28 décembre, les billets Nos [illegible] des Dons Gratuits, qui doit être tiré à l'Hôtel St Louis. Le public est prévenu de ne pas les accepter et la personne qui les a trouvés est priée de les rapporter au bureau de l'Abeille. 30 déc—2

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 2 janvier. Les billets et les [illegible] échéant ces jours-là devront être payés la veille.

21 déc L. BERNARD Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle Orléans 24 décembre 1861.

CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain

24 déc C. A. FRERET, Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861.

CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain.

27 déc—6 F. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861.

CETTE Banque sera fermée mercredi, 25 du courant (jour de Noël), le 1er et le 2 janvier.

24 déc ALLD MONTREUIL, Caissier.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans

Nlle-Orléans, 28 décembre 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ PIASTRES PAR ACTION, lequel sera payé aux actionnaires, au bureau de la Compagnie, dans cette ville, à partir du premier lundi de janvier prochain.

24 déc—15t J. H. KERNION, caissier.

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 6 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JULES CASSARD, caissier. 23déc

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les associés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, 5sept No 187, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co. 5sept No 187 rue du Canal

Pâtés truffés, de foies gras, bécasses, lièvres, mauviettes, perdreaux, &c.

LIEVRES entiers rôtis, farcis et truffés. Poulardes rôties, farcies et truffées. Bécasses rôties, farcies et truffées. Saucisses truffées en boîtes. Salmis de gibiers divers. Cèpes et Royans à l'huile. Champignons et macédoine de légumes. A vendre à des prix modérés, par T. BAILLY BLANCHARD, Jr. 24 déc—1m 30, Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Cadeaux pour le Nouvel An.

PAR PLACIDE J SPEAR, Encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

MARDI le 31 du courant à 10 heures, il sera vendu sans réserve au No 74 rue de Chartres entre Bienville et Conti. Un assortiment de présents pour le nouvel an, tels que: Jouets, accordéons, violons, cabas, ridicules, secrétaires, boîtes, etc. 31 déc

Fonds d'un magasin d'habillements, bottes, souliers et chapeaux; vitrines, comptoirs, &c., meubles. Vente sans réserve, pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

JEUDI prochain, 2 janvier 1862, et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans aucune réserve, sur les lieux, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, No 116, le fonds du dit magasin, comprenant un assortiment général de marchandises de saison, pour hommes, jeunes gens et cadets; un assortiment général de chaussures pour hommes, femmes et enfants; un assortiment de bottes, chapeaux et casquettes, toile cirée, appareils à gaz, vitrines, comptoirs, installations de gaz, &c.

— Immédiatement après —

Les meubles.

Termes et conditions — Pour toutes sommes au-dessous de cent piastres, comptant; au-dessus de cent piastres, SOIXANTE JOURS de crédit. L'acquéreur donnera son billet endossé à la satisfaction des vendeurs. 27 déc

PAR E. M. JACOBS,

Au chantier de bois, rue Front-Levée, entre French et Lesseps, 3me District.

IL sera vendu à l'encan jeudi le 2 janvier 1862, à 10 heures A. M., une grande quantité de bois de chêne, comprenant 150,000 pieds de 1 à 6 pouces d'épaisseur [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] ... JNO P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Edward D White vs la veuve Dolnonde

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JNO P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Edward D White vs P Lewis

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JNO P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

P M CANN vs ses Créanciers et les Créanciers de Kreetz et McCann

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible] vs [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] JOHN P. WALDEN Shérif de la paroisse d'Orléans.

Smith Bros vs Samuel J Josephs

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JOHN P. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de François REYBAUD — No 18,363.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] F. MICHOT, Député Greffier.

Isaac Levy vs ses créanciers — No 9319

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] A. J. VILLERE, Député greffier.

J. Roch vs ses créanciers — No 18,537.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Elizabeth Weber, épouse de Jean [illegible] — No 18,313

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de A. CHATEGNIER — No 18,179.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Pour Fort Adams, Bayou Sara, etc. — *Jour de départ, MARDI, 31 déc.* courant [illegible] Le bateau à vapeur T. W. ROBERTS [illegible] capitaine, et J. D. Wilbanks commis, partira pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines et tous les ports sur la Côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord. VIRGINIUS C. DENTZEL, Agent pour les annonces. 31 déc—

Pour les Attakapas. Se reliant au chemin de fer de N. O. O. & G. W. R. R. Le bateau solide et bon marcheur DON LOUIS, capitaine P. F. Burke, fera les voyages régulièrement pendant la saison entre l'extrémité du chemin de fer des Opelousas et St Martinville, [illegible] 27déc—au 2j

Jour de départ — Le SAMEDI, à 5 heures P. M. **Pour les Opelousas via l'Atchafalaya.** Le bateau à vapeur M. RELF, d'un faible tirant d'eau, [illegible] capitaine, et Theo. Lastrapes, commis, [illegible]

PAQUEBOT INDEPENDANT. Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, Capitaine A. H. [illegible], partira pour Lafourche tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. Pour revenir à la Nlle Orléans, il partira de Lockport tous les MERCREDIS et SAMEDIS. Pour le fret s'adresser à bord. 11déc

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMEDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.

Il est d'une efficacité au moins égale, et non supérieure, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit dans les états du Nord et a l'avantage de se conserver indéfiniment, [illegible] que l'on ait le soin de tenir le flacon bouché. A vendre en détail chez F. P. DUCONGÉ, 5nov rue de Chartres, No 9.

FRUITS au jus — 150 caisses fruits au jus [illegible] à vendre par [illegible] & GIRAUD, 5nov 72, Vieille-Levée.